

pour couvrir le marché européen. “Une partie d’entre elles y étaient déjà présentes mais ont rapatrié des activités autres que celles qu’elles y avaient déjà. Par exemple, Citibank et JP Morgan ont relocalisé au Grand-Duché des activités de banque privée alors qu’elles y étaient déjà depuis bien longtemps dans le domaine des fonds. Le *corporate banking* s’est également fortement développé avec des acteurs tels que JP Morgan, HSBC, Société Générale, Deutsche Bank ou encore Intesa, ainsi que plusieurs banques brésiliennes qui ont aussi choisi de s’installer au Luxembourg pour cette activité-là.”

Triple A

Résultat des courses, le Luxembourg se distingue dans son attrait pour les très grandes fortunes, c’est-à-dire des patrimoines de plusieurs dizaines de millions d’euros qui ont des besoins de structuration aussi bien en termes de compétences que de véhicules financiers (Soparfi, SIF). “Outre l’absence de droits de succession en ligne directe, c’est là qu’intervient la valeur ajoutée du Luxembourg. Et puis, il ne faut pas oublier la stabilité du pays, souligne Nicolas Mackel. En anglais, on pourrait même dire que le Luxembourg n’est plus un *tax haven* mais un *safe haven*. Dans le monde actuel, avec la pandémie, le choc inflationniste, la guerre en Ukraine, cette caractéristique s’est encore renforcée. Plus que jamais, le Luxembourg continue à veiller à sa stabilité, à ses finances publiques, à sa note triple A. Cette stabilité politique, économique mais aussi financière et réglementaire est même devenue notre principal argument de vente à l’étranger. Pourquoi ? Parce qu’un pays qui présente un ratio d’endet-

DENIS-EMMANUEL PHILIPPE, AVOCAT-FISCALISTE (BLOOM LAW)

“LE GRAND-DUCHÉ N’ATTIRE PLUS LES BELGES COMME AVANT”

“Bien sûr, il ne faut pas se leurrer, le Luxembourg a toujours été fortement apprécié pour sa fiscalité. Mais le Grand-Duché n’attire plus les Belges comme avant. C’est une tendance que j’observe dans ma pratique quotidienne. Pour de multiples raisons. D’abord, la fiscalité luxembourgeoise est devenue moins attrayante. Hormis l’absence de droits de succession en ligne directe, on paie des impôts au Luxembourg. Le pays a en effet été contraint, sous la pression internationale, à durcir sa législation fiscale. Il a introduit des mesures anti-abus et des dispositifs solides en matière de prix de transfert. Il a aussi réformé en profondeur sa fameuse procédure de *ruling* : il n’est donc plus possible aujourd’hui d’obtenir un accord fiscal favorable ‘en cachette’, comme ça a pu être le



cas avant qu’éclate le scandale LuxLeaks en novembre 2014. Le nombre d’accords fiscaux favorables a d’ailleurs tendance à diminuer chaque année. Il est aussi remarquable de noter que les autorités fiscales luxembourgeoises sont devenues beaucoup plus féroces qu’auparavant, ce qui se traduit par un abondant contentieux fiscal. Ensuite, le Luxembourg joue pleinement la carte de la transparence. Faire de la planification fiscale agressive relève aujourd’hui de la gageure. Enfin, le fiscal belge est tapi en embuscade : il combat avec vigueur l’utilisation de sociétés luxembourgeoises, surtout lorsque celles-ci ne sont pas dotées d’un degré de ‘substance’ suffisant. Il a récemment remporté quelques victoires éclatantes devant les juridictions belges. Le train est en marche et il n’y a, à mon avis, plus de retour en arrière.”

tement (dette par rapport au PIB) de 24 %, qu’est-ce que cela veut dire pour un investisseur ? Cela veut dire que la pression pour augmenter les impôts est beaucoup moins élevée que dans un pays qui frôle les 100 % ou les dépasse. Si plusieurs gros assureurs ont choisi le Luxembourg comme tremplin post-Brexit pour couvrir le marché européen, c’est pour cette raison-là. Un assureur a besoin de stabilité politique et de prévisibilité fiscale. Cette équation-là est un élément fondamental dans le redéploiement de la place financière du Grand-Duché.”

Fonds durables

Et la finance durable dans tout cela ? Comment la place grand-ducale se positionne sur ces questions de finance verte ? C’est simple, chiffre le patron

de Luxembourg for Finance : “Le Luxembourg est le numéro 1 incontesté. Les fonds luxembourgeois représentent 34 % des avoirs sous gestion dans des fonds durables en Europe. Il n’y a pas de volume équivalent aux Etats-Unis. A cela s’ajoute le rôle de pionnier de la Bourse de Luxembourg. Dès 2016, elle a créé une plateforme de cotation séparée pour les emprunts obligataires verts : Luxembourg Green Finance. Des critères, des processus et des contrôles sévères lui ont permis de mériter la confiance de gros émetteurs mondiaux comme la Banque mondiale, des émetteurs souverains ainsi que des émetteurs d’entreprises. La Bourse de Luxembourg est aujourd’hui le leader mondial de la cotation d’emprunts obligataires durables”, conclut Nicolas Mackel. **i**